



# Municipalité de Verchères

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES  
581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec), J0L 2R0

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

## Adoption d'un règlement réduisant de la vitesse dans le village de Verchères

Verchères, 9 août 2010 : Un règlement sur la réduction de la vitesse dans le village de Verchères a été adopté le 7 juin dernier. Les automobilistes qui circuleront à Verchères devront mettre la pédale douce : la Municipalité de Verchères est à la mise en place de ce nouveau règlement. Au cours de l'été, la limite de vitesse passera de 50 km/h à 40 km/h dans les rues du village (excluant les rangs), sauf celles qui sont déjà à 30 km/h, tel que spécifié par le règlement et les routes à l'entretien du Ministère des Transports (rt Marie-Victorin et mtée Calixa-Lavallée).



La Municipalité de Verchères a analysé cette situation suite à plusieurs plaintes relatives aux excès de vitesse des véhicules et l'avis du service de police a donc été demandé. L'implantation de ce règlement se fera de façon progressive. Au cours du mois de juillet, les usagers de la route verront s'installer de nouveaux panneaux de signalisation. Le mois d'août servira de période de sensibilisation aux automobilistes par le service de police. Et enfin, en septembre, l'application du règlement, soit la limite de vitesse dans le village passera à 40 km/h.

La sécurité des déplacements est d'une grande importance. C'est à l'unanimité que le conseil municipal de Verchères ira de l'avant.

-30-

Source : Municipalité de Verchères  
Direction générale  
(450) 583-3307